COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR MERCREDI 12 NOVEMBRE 2014 À 20H

Présents :
Guy PANOUILLOT (Président OMS) ; **Robert VIEILLERIBIERE** (Vice-président OMS / Volleyball blancois) ; **Rémy LOISEAU** (Secrétaire OMS / Cie Le Blanc archer) ; **Georges MARTINO** (Membre de droit OMS – Conseiller municipal / Vélo club blancois + VTT) ; **Didier CIRET** (Membre de droit OMS - Maire-adjoint chargé des sports) ; **Jean-Pierre GROLIER** (Membre OMS - Pétanque blancoise) ; **Bernard MOYER** (Billard club blancois) ; **Nadine GUILLON** (Ass. 42 kms 195) ; **Michel BRUNET** (Hand-ball club Le Blanc) ; **Danie BUSZ** (Boule sportive blancoise) ; **Pascal VRIGNAT** (Judo club blancois) ; **Laure HERVIEU** (Tennis club blancois) ; **M. FRONTERA** (Tir sportif blancois) ; **Fanny DENISARD** (Ecole française de parachutisme LB) ; **Jeanne GLENISSON, Philippe DEMIOT** (Ass. Blancoise de horse-ball) ; **Emmanuel TRANCHANT** (A.S. Lycée Pasteur) ; **Jacky FAURE** (BPA) ; **Vinciane LEROY** (A.S. Collège Ménigouttes) ; **Mmes BARBIER** et **SEUTIN** (Brenn'Fitness) ; **Joëlle BRUNET** (Attelages blancois) ; **Mrs HEREAU et PICHARD** (Rugby club blancois) ; **Mrs BARTHE et WELTER** (ASSG basket) ; **Jérôme BECCAVIN** (Canoë-kayak club LB) ; **Mrs DESSENON et MILLIN** (Club d'escalade de la région blancoise) ; **Francis TREMBLAIS** (Tennis de table Brenne LB) ; **Didier INGREMEAU** (Club modéliste blancois) ; **Didier MARTINAUD** (Amis cyclos blancois) ; **Jean-Louis CHEZEAUX** (A.S. Collège Sainte Anne et Club de plongée du Blanc) ; **Florence COMINET** (Gymnastique volontaire blancoise) ; **Samuel SAUDRAIS** (Club des dauphins, Volant Blancois et Centre culturel) ; **Nathalie TETE** (USB Foot) ; **Alain CHANCEL** (USB Foot/LBA) ; **Stéphane CAILLAUD** (Conseiller municipal – commission sports) ; **Michèle VAUGHAN** (CARGAC) ; **Philippe BIDAN** (Pétanque bl.) ; **Melle COMPAIN et M. BORGNES** (CSLG) ; **Claude GOUDIN** (Commissions OMS) ; **Dominique JACQUET** (Service des sports municipal) ; **Laurence DUC** (Nouvelle république) ; **Nelly NOUMET** (Adjointe administrative) et **Aurélie CHARRET** (Secrétaire OMS).

Excusés : Association Lycée Pasteur au galop (**Nelly TARLIER**) ; **Philippe TROUVE** (Trésorier OMS) ; **Philippe PASQUIERS** (Membre OMS - Responsable répartition des installations sportives) ; **Alain PASQUER** (Maire du Blanc) ; Tennis Club Blancois (**Isabelle TAVENOT**) ; **Etienne BUCHMANN** (Conseiller municipal/Commission sports) ; **Nicolas DUTHOIT** (CMS) ; **Carole BODIN** (Commission aide à la formation diplômante).

Absents : Association équestre l'Epineau Le Blanc ; Association Sportive Jeanne d'Arc ; Moto Team Blancois ; Rallye Team Blancois ; Roller Club Blancois ; Association de recherche et de transmission du Taïchi Chuan ; Officier des Sports de l'ECASGN ; Officier des Sports CTM Rosnay ; Dr Renaud GAUFFRE ; Conseiller pédagogique d'EPS – IEN Le Blanc ; Alain PERREARD (Conseiller municipal – Commission Sports) ; Véronique GRIMONPON (Commission récompenses).

I/ Accueil des associations sportives

Accueil des associations sportives
Robert VIEILLERIBIERE fait l'appel des associations sportives.

Le Président fait la lecture des excusés et annonce la présence de Dominique JACQUET, responsable du service des sports municipal.
Il cite également qu'il y a deux nouvelles présidentes : Martine MAUVE pour Brenn'Fitness et Laëtitia MICHON pour l'Association Jeanne d'Arc.

Guy PANOUILLOT remercie, au nom du bureau de l'OMS, Jacky FAURE en tant que correspondant de la Nouvelle république depuis quarante deux ans : Quarante deux ans d'articles concernant les manifestations, les réunions de l'OMS.
Actuellement, la personne qui représentera la NR à l'OMS n'est pas encore connue.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Jacky FAURE prend la parole et remercie toutes les personnes qui lui ont apporté leur soutien.

II/ Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 22 mai 2014

Avant de passer au vote, le Président de l'OMS rappelle que les comptes-rendus ne sont plus transmis : ils sont consultables sur place (à la Maison des Sports) ou sur le site internet de l'OMS.
Contre : 0 ; Abstention : 0.
Compte rendu approuvé et adopté à l'unanimité.

III/ Commissions

a- Subventions de fonctionnement

Trente clubs ont prise rendez-vous.
Un club n'a pas pris rendez-vous dans les temps et aura donc 20% de pénalité sur sa subvention de fonctionnement. Ces 20% seront reversés et partagés entre tous les clubs ayant droit. Un autre club n'a pas pris rendez-vous et n'aura pas de subvention de fonctionnement.
La parole est donnée à Rémy LOISEAU responsable de cette commission, accompagné dans sa tâche de Martial MILLIN et Philippe PASQUIERS.
Les clubs sont habitués et l'étude des dossiers est plus facile grâce à la simplification des critères depuis quelques années maintenant.
Dans l'ensemble, cela a été rapide et tout s'est bien passé.

b- Actions spécifiques manifestations

Neufs clubs ont déposé des dossiers.
La réunion de cette commission aura lieu le jeudi 27 novembre prochain à partir de 18h30. Sept clubs ont été convoqués et devaient prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Maison des Sports.
Le Président de l'OMS cite les clubs convoqués : Club des Dauphins Blancois ; E.F.P. Le Blanc ; Pétanque Blancoise ; Vélo Club Blancois ; Comité Indre Natation ; Le Blanc Athlétisme ; Roller Club Blancois.
Guy PANOUILLOT informe que Didier CIRET, maire-adjoint chargé des sports, l'avait prévenu que les subventions subiraient une baisse.
Didier CIRET prend la parole et informe que le budget unique sera voté fin mars 2015 car le montant des dotations de l'Etat sera connu début janvier. Elles seront en baisse et cela impactera le fonctionnement de la collectivité.
La Municipalité ne sait pas encore de quel pourcentage seront diminuées les subventions, tout dépendra des dotations de l'Etat.
A la demande du Président de l'OMS, le transfert de cette baisse sera affecté aux actions spécifiques manifestations et non sur les subventions de fonctionnement.
Tous les calculs des commissions de l'OMS seront effectués ultérieurement (courant janvier).
Guy PANOUILLOT rappelle qu'il est possible de demander des avances de trésorerie à l'OMS si une association rencontre des difficultés financières. Un certain nombre de clubs a pu en profiter.

c- Installations sportives

Philippe PASQUIERS, responsable de la répartition des installations sportives est absent ce soir.
- Cette année, les TAP ont été mis en place (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h15 à 16h15) et utilisent des installations sportives. Ils fonctionnement en périodes P. l'année prochaine, il leur sera demandé de fonctionner en périodes T.

- Il est évoqué à nouveau que les installations sportives sont fermées pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février et Pâques) sauf s'il y a une réservation de la part des clubs. Un courrier est envoyé pour que les clubs puissent faire leur réservation. Il y a une date-butoir à respecter. Les vacances scolaires débutent à partir du vendredi soir donc si un club souhaite utiliser une installation sportive le samedi, il devra faire une réservation.
Toute utilisation sauvage sera sanctionnée.
Il remarque que certaines personnes ne lisent pas les courriers jusqu'au bout. Il faut être plus attentif.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Il précise également que les clubs ayant des matchs de championnats prévus au calendrier ne sont pas concernés. L'OMS a les calendriers et est au courant. En ce qui concerne le tennis de table, les calendriers n'ont pas été fournis.

- Il est rappelé à tous les utilisateurs du Dojo qu'il faut avoir une tenue adéquate pour aller sur les tatamis (pas de jeans, pas de vêtements avec boutons ou fermeture éclair, etc…). Didier CIRET ajoute que cela concerne plus les écoles primaires. Des tatamis ont été remplacés récemment : cela a un coût.

d- Aide à la formation diplômante

Guy PANOUILLOT relate que via cette commission, l'OMS peut aider les personnes qui se forment (arbitre, animateur, initiateur, etc…). En revanche, les stages techniques ne sont pas pris en compte.
A ce jour, quelques dossiers ont été déposés : 3 du vélo club blancois, 2 de l'ASSG basket et 3 du hand-ball club Le Blanc.
Il précise que l'OMS attend un petit peu avant de faire une réunion afin qu'il y ait un peu plus de dossiers.

IV/ Mini-bus

La convention du véhicule est arrivée à échéance (contrat de 3 ans avec les différents sponsors).
Le responsable du renouvellement du contrat aurait dû commencer le démarchage des sponsors en septembre mais cela n'est toujours pas fait. La liste des commerces a été transmise à cette personne qui devrait débuter le démarchage prochainement. Le tarif des publicités sera moins élevé car le mini-bus a 3 ans.
Pour pouvoir utiliser le mini-bus, il faut tout d'abord effectuer une réservation auprès du secrétariat de la Maison des Sports. Lorsque plusieurs réservations ont été faites pour une même journée, les demandes sont étudiées et la décision est prise à l'aide des critères d'attribution (nombre d'utilisation des différentes associations, transport de jeunes ou moins jeunes, distance de chaque déplacement). Une réponse sera ensuite transmise 10 jours avant la date d'utilisation (dans la mesure où la réservation a été faite permettant ce délai de réponse).
Guy PANOUILLOT insiste à nouveau sur le nettoyage intérieur du véhicule qui doit être effectué après chaque utilisation tout comme la salle de réunion Yves Barbé qui doit être remise en place correctement avant le départ de chaque utilisateur.

V/ Centre Médico Sportif

Guy PANOUILLOT donne la parole à Bruno SOULET, responsable du CMS.
Le fonctionnement du CMS est le même depuis plusieurs années. En début de saison, il y a plusieurs séances par semaines effectuées par les Drs Bruno SOULET, Nicolas DUTHOIT et Renaud GAUFFRE. Ensuite, les séances sont programmées en fonction de la demande et ont lieu généralement le mercredi soir.
Le déroulement des consultations ne change pas. Un certificat de non contre indication à la pratique du sport est délivré s'il n'y a pas de souci. Par contre, il n'y a pas de suivi du sportif. Le certificat est valable 3 mois avant la prise de licence. Les gens sont encouragés à prendre rendez-vous avant plutôt que d'attendre le mois de septembre. Si un certificat médical n'est pas signé par le médecin, c'est qu'il a été redirigé vers le médecin traitant pour que ce dernier le prenne en charge. Un électrocardiogramme est effectué selon les recommandations des associations européennes et françaises de cardiologie.

Mme VAUGHAN, qui représente le CARGAC ce soir, demande si les normes du certificat médical vont changer ? (par rapport à la validité des certificats médicaux (3 ans au lieu d'1 an).
Bruno SOULET répond que pour l'instant, il n'y a pas de changement même si les médias parlent de ce sujet. Il avait été dit il y a quelques mois, qu'un questionnaire santé serait à remplir tous les ans par le sportif pour un certificat médical unique valable 3 ans. A ce jour, il n'y a rien de fait, ni d'officiel. Cette question avait été posée à la représentante de la DDCSPP qui était venue à l'une des réunions de l'OMS. A cette époque, rien n'était officiel. Il fallait se référer au code du sport. Ce qui est toujours le cas actuellement.

VI/ Semaine du Handicap (du 17 au 22 novembre 2014)

Office Municipal des Sports Le Blanc

La parole est donnée à Samuel SAUDRAIS.
Toutes les associations de l'OMS ont reçu par mail le tract de cette semaine du Handicap, transmis par le Secrétariat de la Maison des Sports.
Deux conférences sont organisées : une le jeudi soir (Thème : Mains mécanisées), et la seconde le samedi soir à 20h à la salle des fêtes du Blanc qui sera tenue par Philippe CROIZON (420 places disponibles maximum). L'entrée est gratuite et il y aura la possibilité de faire un don. Il est précisé qu'il n'y a aucune réservation pour les conférences : les premiers arrivés seront les premiers servis malheureusement.
Le mercredi soir, Sébastien LE MEAUX (Judoka Français) sera au gymnase Jean Moulin à partir de 19h pour un entraînement.
Deux cross sont organisés : le premier aura lieu le jeudi matin avec une partie des élèves de l'école Jules Ferry, et le second le vendredi matin avec les élèves de l'école primaire Sainte Thérèse et du collège Sainte Anne.
Le samedi après-midi, différentes activités sportives seront organisées sur le site des Ménigouttes (piscine, piste, gymnase, etc…) avec la participation de plusieurs associations sportives (Le Blanc Athlétisme, Association 42 kms 195, Club des Dauphins, Hand-ball club Le Blanc, Volant blancois, Tennis de table Brenne Le Blanc, Pétanque blancoise).
La semaine du Handicap est organisée au profit de l'association Handicap 2000 (Philippe CROIZON). Samuel SAUDRAIS invite les personnes à participer et à venir voir.

VII/ Invitations aux Assemblées Générales

Il a été demandé lors du dernier comité directeur de l'OMS, si les associations avaient des choses à évoquer. Personne n'a répondu.
Guy PANOUILLOT cite quatre exemples qui se sont produits dernièrement :
- Lors de l'AG d'un club, l'OMS a appris que ce dernier allait arrêter car il n'y avait plus d'encadrant. Il est dommage que l'OMS n'ai pas été informé de cette décision. L'OMS aurait peut être pu faire quelque chose pour éviter cela. Il y avait une quarantaine de licenciés.
Le club avait décidé de s'arrêter totalement et de reverser l'argent à une association caritative. Guy PANOUILLOT est intervenu en évoquant son désaccord car cet argent vient de subventions municipales. Il a été demandé que le club soit mis en sommeil. Le jour où le club reprendra son activité l'OMS lui reversera cet argent.
- En juin, un huissier de justice est venu à plusieurs reprises à l'OMS pour avoir des renseignements sur un club qui devait de l'argent. L'huissier cherchait à savoir si ce dernier avait des subventions pour pouvoir en saisir une partie. Là encore, il est difficile d'intervenir. L'OMS a renvoyé l'huissier vers la municipalité puisque c'est elle qui verse les subventions.
- Après avoir lu le courrier d'un président de club qui devait partir du club en raison de sa mutation professionnelle et que s'il n'y avait pas de repreneur le club fermerait ses portes. Il y a plus d'une centaine d'adhérents dans ce club. Guy PANOUILLOT et Didier CIRET ont demandé d'assister à l'AG du club en question.
- Une association adhérente ne donne plus signe de vie à l'OMS. Il n'y a plus de contact et visiblement il y a quelques soucis.

Guy PANOUILLOT souhaite que l'OMS soit invité aux assemblées générales des clubs. L'objectif est de voir le fonctionnement et non les comptes. Le but est que les problèmes cités ne se reproduisent plus mais aussi de pouvoir informer du rôle de l'OMS lorsque le président/la présidente a changé ou rappeler certaines choses.
En 2014, 20 associations ont invité l'OMS. Le Président de l'OMS a été présent à 19 d'entre elles. La 20^{e}, il n'a pas pu y assister car c'était la veille du forum des associations.
Il essaie d'être présent et s'il ne peut pas ou s'il a une autre assemblée générale le même soir, il peut se faire représenter.

Certaines associations ne font pas d'assemblée générale alors que c'est obligatoire.
Ce qui sera proposé à la prochaine assemblée générale de l'OMS est que les subventions de fonctionnement soient versées seulement si les associations invitent l'OMS à leur assemblée générale.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Il est rappelé que le délai légal d'invitation à une assemblée générale est de 15 jours avant la date. Parfois l'OMS reçoit une invitation 3 jours avant la date.
Didier CIRET signale que dans les textes, il est noté que la Municipalité doit avoir le bilan financier de chaque association qui perçoit une subvention municipale ou qui utilise une installation sportive et doit être informée de l'assemblée générale des associations pour pouvoir y assister.

M. FRONTERA, représentant du Tir Sportif Blancois, informe que l'invitation de la Municipalité et de l'OMS n'est pas obligatoire si ce n'est pas spécifié dans les statuts. Les associations peuvent seulement informer la Mairie et l'OMS de leur assemblée générale puisqu'une assemblée générale est ouverte à tous.
Il évoque que dans les statuts du TSB, il n'y a aucun membre de droit.
Si la Municipalité demande un compte rendu de l'assemblée générale et le bilan financier de l'association pour savoir comment est utilisée la subvention, cela paraît tout à fait normal.

Guy PANOUILLOT précise que les associations ont également le choix de donner ou non la parole lors de leur assemblée générale. Le but est de voir si tout va bien et comment fonctionne l'association.

Samuel SAUDRAIS, président du Club des dauphins, intervient et rejoint l'idée d'Emmanuel FRONTERA. Il pense effectivement que d'imposer les clubs à inviter la Mairie et l'OMS à leur assemblée générale est un peu délicat dans le vie d'une association. Il fait remarquer également que lors des subventions de fonctionnement, il n'est pas demandé de fournir le bilan financier du club. Que les clubs doivent transmettre ce document paraît normal, mais ce n'est pas demandé actuellement sauf dans le cadre d'une action spécifique manifestation.

M. VRIGNAT, président du Judo club blancois, indique qu'il faudrait partir de la base du fonctionnement d'une association. Il faut partir d'une situation la plus défavorable comme un « crash » d'une association pour des problèmes humains ou de salarié.
Il conseille à tous les présidents d'association d'avoir des statuts carrés, un règlement intérieur carré, et de consigner tous les comptes-rendus de réunions dans un cahier prévu à cet effet qui sera signé par le président et un membre du bureau de l'association. Avec tous ces éléments là, l'association peut vivre correctement et c'est la base d'une gestion administrative pour éviter les « clashs ».
Il signale qu'effectivement il peut y avoir un vide juridique concernant les écritures dans un statut et les gens qui ont statué sur le document officiel préconisent qu'en cas de dissolution de l'association, l'argent peut être versé à qui ils veulent. On peut se rendre compte qu'avec cette écriture juridique, on n'est pas en corrélation avec ce qui est dit ce soir.

Jean-Emmanuel FRONTERA reprend la parole et informe que le reversement des fonds d'une association dépend vraiment de ce qui est noté dans les statuts. C'est un point statutaire dans la loi de 1901.

Francis TREMBLAIS pense que c'est un peu fort de procéder de cette manière. Il pourrait peut-être y avoir une tolérance : une amende, une pénalité du même genre que les 20% de pénalité pour les subventions de fonctionnement.

Hubert WELTER, président de l'ASSG Basket, suggère que le bilan financier de l'association soit demandé au moment des subventions de fonctionnement pourrait être un premier pas et exiger d'être invité à l'assemblée générale des associations serait une option à prendre en dernier recours.

Bruno SOULET prend la parole. Si l'OMS impose une obligation de l'informer de la date de l'assemblée générale des clubs, rien ne l'empêche d'y participer même s'il n'y a pas eu d'invitation puisque c'est ouvert à tous.
Si la personne de l'OMS ou de la Mairie présente à l'assemblée générale voit qu'il y a un souci, il est toujours possible de prendre la parole (avec l'accord du président) au moment des questions diverses. Cela simplifierait certainement les choses.

A revoir à la prochaine assemblée générale de l'OMS : une proposition sera soumise au vote.

Office Municipal des Sports Le Blanc

VIII/ Communication

Le Blanc Sports n°28 : date-butoir pour transmettre un article : 3/11/2014. Parution de la revue : courant décembre.

Huit associations ont transmis un article (Club modélisme blancois, Brenn'Fitness, A.S. Collège Ménigouttes, Judo club blancois, Attelages blancois, Pétanque blancoise, Association blancoise de horse-ball, Billard club blancois). Guy PANOUILLOT signale qu'il ne faut pas donner le même article à chaque édition.

- Le Blanc Sports n°29 « Spécial Manifestations 2015 » : Date-butoir pour transmettre les manifestations : 5/12/2014. Parution courant janvier 2015.
- Site internet : les photos de la page d'accueil seront changées prochainement : il apparaîtra une photo de tir sportif, de karaté et d'athlétisme.
  Le Président de l'OMS demande aux clubs de faire attention et de vérifier s'ils font signer un document à leurs licenciés concernant le droit à l'image.

IX/ Bilan Forum des associations 2014 et Combiné sportif 2015

a- Combiné Sportif 2015

La première réunion du comité d'organisation aura lieu le lundi 8 décembre 2014.
La date du combiné sportif est fixée au dimanche 6 septembre 2015.

b- Bilan Forum associations 2014

65 associations ont participé au forum contre 51 en 2013.
Des photos ont été mises sur le site internet de l'OMS.

Débat :

POINTS NEGATIFS	POINTS POSITIFS
- Micro, Sono, Configuration difficile - 2 associations ont regretté le manque de préparation des intervenants sur le thème du « Handicap en milieu Associatif ».	- Echanges variés, intéressants - Partage d'expériences - Diversité des associations.

Animations :

POINTS NEGATIFS	POINTS POSITIFS
- Musique trop forte gênant les échanges - Programmation des animations pas toujours respectée => une heure de retard. - Manque de micro pour annoncer les animations - Dernière animation : Orchestre de l'harmonie du Blanc perturbé par le bruit de démontage des stands des autres associations.	- Animations très variées - Affichage du programme - Bon emplacement pour les animations extérieures - Bonne ambiance - Belles prestations.

SUGGESTIONS
- 1 scène intérieure pour animation non musicale. - 1 scène extérieure pour animation musicale. - Trouver une solution pour l'attelage blancois afin de leur éviter de déménager avant la fin *(par rapport au largage des parachutistes)*.

Il y a eu du retard dans le programme des animations dû à certains problèmes survenus le jour du Forum. Il y a eu un manque de respect pour l'orchestre de l'harmonie du Blanc car personne n'a écouté toute leur représentation puisque la plupart des associations rangeaient leur stand.

Déroulement du Forum :

POINTS NEGATIFS	POINTS POSITIFS
- Badges plus visibles des organisateurs - Difficulté pour sortir des stands : tables linéaires - Manque de poubelles	- Beaucoup de monde - Bonne organisation - Bon accueil (Buvette)

Office Municipal des Sports Le Blanc

- Approvisionnement de la buvette en boissons pas assez important - Visuel pour entrée parking - Pas de repas à l'issue du forum.	- Bonne disponibilité des organisateurs - Journée positive pour présenter son association - Beaucoup de contacts - Stands diversifiés - Attractif pour les enfants.

SUGGESTIONS
- Visuels pour les parkings. - Stand d'accueil à l'extérieur de la Bulle. - Allées plus larges pour mieux circuler. - Tee-shirts spécifiques pour les organisateurs. - Démonter les stands à l'issue de la dernière animation.

Guy PANOUILLOT informe que ce bilan sera envoyé à toutes les associations participantes à l'édition 2014, lorsqu'il sera validé définitivement.

Le prochain Forum des associations aura lieu le samedi 5 septembre 2015.

X/ Questions diverses

- Statuts des clubs

  L'OMS a demandé à plusieurs reprises aux clubs de fournir leurs statuts.
  Guy PANOUILLOT cite les clubs un à un ainsi que la date des statuts que l'OMS détient afin qu'ils disent si des plus récents existent.
  Les clubs devront fournir leurs statuts s'ils ne les ont pas fournis ou s'ils ont été refaits.
  Il précise à nouveau qu'après chaque assemblée générale, les clubs doivent transmettre la composition de leur bureau.

- Base de plein air

  L'OMS fait partie du conseil d'administration de la Base de plein air et Guy PANOUILLOT au titre de membre fondateur.
  Actuellement, il y a deux représentants : Martial MILLIN et Jean-Pierre GROLIER qui remplacera Philippe TROUVE (démissionnaire de l'OMS).
  Il reste à trouver deux suppléants. La question sera posée à la prochaine assemblée générale de l'OMS.

- Document unique obligatoire pour les associations (et entreprises) ayant au moins un salarié

  Guy PANOUILLOT fait la lecture d'un extrait du mail envoyé par COSMOS à ce sujet.
  « L'obligation d'établir un document unique d'évaluation des risques s'impose à tous les employeurs, même en l'absence de risque particulier. […] Pour rappel, l'employeur est tenu d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et de transcrire les résultats dans un document unique (cette obligation résulte des articles L. 4121-3 et R. 4121-1 du code du travail), et ce, quels que soient la taille de l'entreprise et son secteur d'activité. […]
  La rédaction du document unique est une obligation à laquelle l'employeur ne peut se soustraire ; peu importe l'existence de risques professionnels soit établie ou non. […]
  Les conséquences du non-respect de cette obligation peuvent être lourdes sur le plan financier. En effet, l'employeur peut non seulement être condamné à verser une amende pénale (art. R. 4741-1 C.trav), mais également à verser des dommages et intérêts aux salariés si ceux-ci en font la demande, somme qui peut s'avérer importante si lesdits salariés sont nombreux à réclamer, nominativement, une indemnisation. Cet écueil juridique oblige donc à la plus extrême vigilance. »

  Les clubs concernés sont le club des dauphins, l'EFP Le Blanc, l'USB Foot, le Tennis club blancois, le Judo club blancois, le Tennis de table Brenne Le Blanc, la Gymnastique volontaire blancoise, le Canoë kayak club Le Blanc et Brenn'Fitness.

Office Municipal des Sports Le Blanc

- Documents obligatoires à l'affichage dans les entreprises ou associations ayant au moins un salarié
  Guy PANOUILLOT fait la lecture du mail envoyé à l'OMS par le Centre National du Travail.
  « Suite à l'ordonnance du 26 juin 2014, je vous rappelle les nouvelles dispositions quant à la liste des affichages qui sont obligatoires pour toutes les entreprises à partir d'un salarié et ce afin d'éviter lors d'un contrôle de l'inspection du travail de lourdes amendes pouvant aller jusqu'à 7 500 euros.
  Les affichages obligatoires à mettre en place sont les suivants :
  - *Egalité de rémunération entre les hommes et les femmes*
  - *Inspection du travail*
  - *Médecin du travail*
  - *Accords et convention collective applicable*
  - *Consignes de sécurité*
  - *Lutte contre le tabagisme*
  - *Règlement intérieur*
  - *Ordre des départs en congés*
  - *Horaires collectifs de travail*
  - *Repos hebdomadaire*
  - *Modalités d'accès au Document unique d'évaluations des risques professionnels.*

  Obligation de diffusion concernant la législation du droit du travail pour :
  - *Prévention harcèlement moral et sexuel*
  - *Lutte contre les discriminations. »*

  Il signale qu'une copie de ces mails pourra être transmise aux associations à leur demande.

- Remise des récompenses
  Un courrier sera envoyé prochainement pour la remise des récompenses de l'OMS.
  Guy PANOUILLOT rappelle que le Comité de l'Indre des médaillés de la jeunesse et des sports demande à l'OMS de lui fournir des propositions.
  L'OMS demande aux clubs s'ils ont des bénévoles à proposer sinon c'est l'OMS qui les choisira.
  Le Président de l'OMS cite les personnes de la commission récompenses (Mme GRIMONPON, MRS GOUDIN, CIRET et PANOUILLOT) et demande si d'autres personnes souhaitent y participer ? Personne ne se propose.

Guy PANOUILLOT donne la parole à Didier CIRET, maire-adjoint chargé des sports.
Didier CIRET va d'abord relater les différents travaux effectués par la Municipalité sur les installations sportives.
- Les translucides de la toiture du gymnase des Ménigouttes (plexi) ont été changés : coût 13 000 euros.
- Les enrouleurs et les câbles des panneaux de basket des deux gymnases ont été remplacés suite au passage de la commission de sécurité (tous les 4/5 ans). Cela a été fait fin août dernier pour un montant de 5 100 euros environ.
- Le couloir dans la halle des sports a été refait suite à des malfaçons. Un enrobé à chaud a été mis ce qui évitera la poussière : coût 3 800 euros environ.

Didier CIRET rappelle divers points :
- Le futsal est interdit au gymnase des Ménigouttes mais il peut éventuellement se pratiquer avec des ballons en mousse (très mous).
- Il y a un règlement pour les installations : l'entraîneur ou les professeurs de sports doivent impérativement vérifier l'état des vestiaires avant l'entrée des élèves ou des licenciés et après leur sortie. Le responsable doit également rester jusqu'à ce que tous les élèves ou licenciés soient sortis de l'installation sportive. Cela est tout aussi valable lors des compétitions/manifestations avec les équipes adverses. Ce n'est pas au service des sports de rester et de vérifier.
- Il y a peu de temps des chaussures ont été « décrottées » dans les douches des vestiaires du stade des Ménigouttes alors que tout a été refait il y a deux ans environ.

Il aborde ensuite un autre sujet : la baisse des dotations de l'Etat.

Office Municipal des Sports Le Blanc

Puisque les dotations de l'Etat vont baisser, il faut trouver des solutions pour faire des économies.
Dans les gymnases, les fédérations sont d'accord que pour les compétitions, la température minimale de l'installation soit de 12°. La Municipalité a décidé de mettre 14° environ dans les gymnases.
Dans le dojo, la température sera fixée à 18/19°.

Il informe les clubs qu'un ou deux d'entre eux n'ont toujours pas redonné la convention de mise à disposition des locaux par la ville. Il demande à ce que ce document soit transmis au plus vite.

Dojo : Ce dossier sera porté par la communauté de communes Brenne-Val de Creuse. Ce projet sera inscrit au budget 2015 de la Communauté de communes.
Cette infrastructure sera implantée sur le site de la gare à côté d'une chaufferie à énergie bois qui alimentera en chauffage plusieurs bâtiments (Maison des sports, gymnase Jean Moulin, dojo, les écoles de la ville basse (?), Mairie ?, etc...).

Guy PANOUILLOT reprend la parole et demande aux représentants des clubs présents s'ils ont des questions à poser.
Jacky FAURE souhaite informer que la randonnée du Beaujolais organisée par la Base de plein air aura lieu le samedi 22 novembre prochain à 18h30. Comme chaque année, il y aura une tartiflette et le beaujolais nouveau.
Les bénéfices de cette manifestation seront reversés au Téléthon.

Danielle BUSZ prend la parole au sujet des économies à faire par la Municipalité : Elle évoque l'éclairage du stade des Ménigouttes qui est souvent allumé alors que personne n'est présent sur l'installation sportive.

Guy PANOUILLOT remercie les personnes présentes et les invite au pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 21h30, suivie du vin d'honneur.

Fait à Le Blanc, le 21 novembre 2014

Le Président de l'OMS,

Guy PANOUILLOT.

Office Municipal des Sports Le Blanc